



*Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris*

2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS

☎ 01 43 47 84 54 - 📠 01 43 47 84 55

✉ : syndicat.fo@paris.fr

Déclaration Force Ouvrière au C.T.P de la D.A.S.C.O jeudi 20 juin 2013

L'A.R.E on n'en veut pas

Force Ouvrière rappelle ses positions :

La loi d'orientation et les divers décrets sur les rythmes scolaires imposent le transfert de la gestion de l'Ecole et de ses personnels aux collectivités territoriales:

- **Inégalité de traitement entre communes «riches» et communes «pauvres»**
- **Inégalité de traitement entre les écoles dont le fonctionnement varierait selon leur localité d'implantation**
- **Inégalité de traitement pour les personnels enseignants et pour les personnels territoriaux.**

Voulez-vous une école territorialisée dans la République des territoires en lieu et place de l'école publique laïque dans la République une et indivisible ?

A Paris, le maire, pour ne pas interférer avec la campagne des élections municipales prochaines a fait le forcing pour un passage immédiat !!!

La réforme a été votée au conseil de Paris lundi 25 mars 2013.

Cet entêtement du maire de Paris de mettre en place ces nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée prochaine du 3 septembre 2013, ne laisse pas un délai suffisant pour les innombrables problèmes humains, matériels et techniques qu'entraînent nécessairement cette nouvelle organisation.

Gare aux conséquences pour les agents en première ligne !!!

En effet, tout nous indique que l'ARE qui nous est imposé sera générateur de conflits entre les agents dès la rentrée 2013/2014.

- Dégradation des conditions de travail.
- Bon à tout, bon à rien, qui fera quoi, qui sera quoi.
- L'ART de nous prendre pour qui ? La ville promet des promotions qui n'engagent que ceux qui les reçoivent. Et une fois le rêve parti ?
- Tout sera fait à budget constant au détriment des collègues des autres directions de la ville (suppressions de postes, restructuration de service)

Nous n'acceptons pas d'être mis en concurrence entre nous.

Comment ne pas s'inquiéter de l'entrée dans nos écoles des associations, sans réelle possibilité de contrôle de la part de vos services déjà «dégraissés» (il suffit de connaître l'état réel du service en charge du suivi des subventions aux associations à la DUCT) ?

Vous connaissez la capacité d'intrusion de la part de mouvements sectaires déjà en piste sur le secteur du soutien scolaire !

Force Ouvrière rappelle son attachement à la Chartre d'Amiens, et son pendant, la laïcité établie par la loi de 1905 au sujet de la séparation des églises et de l'Etat. Nous rappelons notre respect envers le combat des «hussards de la République» qui ont fait en sorte de faire reculer l'obscurantisme dans notre pays.

A juste titre le Conseil d'Etat a rejeté le projet de décret sur l'assouplissement des taux d'encadrements périscolaires dans le cadre du projet éducatif territorial au motif du principe d'égalité territoriale et avec l'argument suivant: *«on ne peut expérimenter une réforme en réduisant une règle qui induirait une baisse de la sécurité des mineurs»*.

L'Etat a lui-même annoncé qu'il n'y aura pas de fonds d'amorçage.

L'ARE n'est pas simplement destructrice de l'école de la République, elle est aussi la destruction de métiers comme celui des animateurs, des agents des écoles maternelles et des agents techniques des écoles. Et nous n'oserons pas nous permettre d'évoquer les besoins des enfants.

Ces éléments viennent appuyer ce que nous tentons de vous expliquer depuis des mois; que la mise en place de l'ARE en septembre 2013 ne pourra être qu'une catastrophe annoncée.

C'est pourquoi nous refusons votre projet d'ARE et les restructurations des services qui en découlent et qui imposent la polyvalence, la mobilité forcée des personnels de la Ville.

Nous vous demandons en conséquence de le retirer.

Vous remerciant de votre écoute,

Le syndicat F.O.